



## Bulletin d'affiliation

Je soussigné(e), agissant au nom de la structure suivante,

DENOMINATION de la structure : .....  
Créé(e) le : ..... Forme juridique : .....  
Siège : .....  
..... Tél. : .....  
Courriel : .....

Déclare, solliciter notre affiliation au Réseau AISEC-Synergies.

*Il n'est statutairement pas prévu de terme à l'affiliation, j'ai donc connaissance de devoir le cas échéant, Manifester par écrit ma volonté de cesser de compter au nombre des structures affiliées.*

en qualité de structure affiliée,  
j'approuve la charte du Réseau et les valeurs qui la  
portent, et fais, éventuellement un don de :

.....€,

Je m'engage à payer annuellement la cotisation\*

*Ne rien écrire ici*

Validation de l'adhésion par le Comité,  
ou par le bureau du Réseau  
du : .....  
*Cf. dispositions statutaires*

Pour le traitement et la validation éventuelle de son affiliation par le bureau du Réseau, la structure  
demandeuse, doit en outre, fournir un descriptif de son activité et une copie intégrale de ses statuts.

L'affiliation engage les parties sur la voie du partenariat, l'adhésion de soutien (*non contraignante*),  
est ouverte aux personnes morales.

Adhésion à l'info-réseau : oui  non

Adhésion aux fiches hebdo Alimentation-Nutrition : oui  non

Adhésion aux fiches-outils mensuelles précarité : oui  non

Adhésion au programme CLM et Cie : oui  non

Date : .....

Signature, Nom & prénom du signataire :

*Nous vous remercions de votre demande d'affiliation qui constitue un soutien à notre action*

*\*Voir délibération du comité sur les tarifs d'adhésion applicables.*

## Réseau AISEC-Synergies – Association interrégionale Ouest



### Montants des cotisations par catégories de membres

Décision du comité d'AISEC-Synergies-Ouest du 01/04/2015

Statuts AISEC-Synergies-Ouest – article 6 :

(...) « Sont adhérents, les membres qui ont manifesté leur volonté d'adhérer et dont l'adhésion a été approuvée par le comité. Ils se divisent en : membres actifs, membres cotisants, personnes physiques et personnes morales.

*Pour bénéficier des prestations développées par l'association, il est impératif d'être adhérent.*

*Les montants des cotisations éventuellement applicables aux diverses catégories de membres sont arrêtées par une délibération du comité. Cette délibération prévoit, autant que de besoin des subdivisions aux deux catégories, ci-dessus énoncées.*

*Un règlement intérieur établi et modifié par le comité, peut le cas échéant, préciser les droits et devoirs des adhérents ».*

### **1. Membres actifs**

Les membres actifs ont voix délibérante à l'assemblée générale, leur adhésion est soumise à l'approbation du comité.

**Ils sont dispensés de cotisation à ce titre.**

Les membres du conseil scientifique, sont membres actifs.

### **1.2. Membres cotisants**

#### **1.2.1. Membres de soutien**

Les membres de soutien acquittent une adhésion de soutien de 5 euros, éventuellement complétée d'un don librement défini. Ils n'ont pas voix délibérante à l'AG. L'adhésion de soutien est ouverte aux personnes morales.

#### **1.2.2. Structures affiliées au Réseau AISEC-Synergies**

Les structures affiliées acquittent une adhésion par année civile de 50 euros, et reçoivent le « timbre annuel » correspondant, leur permettant de se prévaloir dans les conditions de la charte de leur qualité de membre affilié.

### **2. Dispositions diverses**

La cotisation est due par toute personne morale ou physique qui souhaite bénéficier des prestations de l'association. **Elle est fixée à 50 Euros par année civile, et facturée avec la prestation le cas échéant.**

Comme toute association, AISEC-Synergies, est susceptible de recevoir des « dons manuels », d'un montant librement défini par le donateur ; un reçu à usage fiscal est établi sur demande, et de préférence par mail, pour les dons supérieurs à 10 euros.